

Rapport développement qualité

SPOS 2008-2009

Lycée Technique pour Professions de Santé

1.) Vérification de l'objectif annuel

a.) Objectif

Développer la coopération avec les enseignants du lycée via le projet-pilote « Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel », les divers conseils, le travail en équipe avec les professeurs-orienteurs, le projet PRACLI et les contacts informels.

Définir une méthodologie standard /un processus pour la prise en charge psychosociale des élèves.

Définir les tâches prioritaires dans le travail SPOS en équipe et en concertation avec les directions.

b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Voir Conclusions générales ; page du présent document.

c.) Conclusions et conséquences pour l'année prochaine

Voir Conclusions générales ; page du présent document.

2.) Description et évaluation des principaux axes de travail

2.1.) Aide et conseil aux élèves

2.1.1.) Les consultations

2.1.1. a.) Objectif

Les élèves du LTPS se sont vus offrir, sur propre demande ou sur demande d'un tiers (enseignants, parents), le type de consultation SPOS adapté à leur besoin.

2.1.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a répondu à toutes demandes de consultations qui lui ont été adressées par les élèves eux-mêmes, mais n'a pas toujours pu donner suite à celles émanant de tiers. En effet, le mode de communication et de coopération avec les enseignants n'est pas suffisamment développé (p.ex. : manque de temps pour entretien d'exploration avec tiers demandeur, manque de relation de confiance entre corps enseignants et intervenants SPOS changeant).

Les données caractéristiques des demandeurs, des types de demande et de la problématique traitée ont été recueillies par la même méthode implémentée l'année précédente, mais de manière un peu moins systématique dû à un changement d'outil et de personnel.

Même si tous les élèves demandeurs ont bénéficié d'une aide, l'équipe doute que celle-ci ait toujours été adaptée aux besoins du jeune et ceci pour diverses raisons : effectif SPOS insuffisant, manque de temps (situation géographique du LTPS, programmes scolaires chargés), difficultés à trouver une date de rendez-vous, difficultés à rencontrer les jeunes en équipe psycho-sociale, résistances individuelles et institutionnelles, changement de personnel psy en cours de prise en charge, etc.

STATISTIQUES Consultations (Septembre 2008- Juillet 2009)

| Menées par Type de consultation | Assistante sociale ** | Professeurs orienteurs | Psychologues dipl.* | Nombre total |
|--|-------------------------|------------------------|---------------------|--------------|
| Consultation scolaire (méthode de travail, bilan) et éducatives | Données non disponibles | | | |
| Nombre de cas d'élèves vus | 8 | | 65 | 73 |
| Nombre de RDV | 15 | | 87 | 102 |
| Consultation psychologique | | | | |
| Nombre de cas d'élèves vus | 20 | | 53 | 73 |
| Nombre de RDV | 46 | | 162 | 208 |
| Consultation sociale | | | | |
| Nombre de cas d'élèves vus | 49 | | 2 | 51 |
| Nombre de RDV | 196 | | 2 | 198 |
| Nombre total de cas | 77 | | 120 | 197 |
| Nombre total de RDV | 257 | | 251 | 508 |

*Le SPOS a été composé en 2007.2008 de 2 psychologues pour 55h/semaine, excepté pendant 5 mois 3 psychologues pour 95h/semaine.

De septembre à novembre 2008, 4 psychologues pour 120 +16h/semaine, de novembre à décembre 1 psychologue pour 40h/ semaine et à partir de décembre un nouveau psychologue reprend la place de ce dernier pour 40 h/semaine. De février à avril 2 psychologues pour 80 h/ semaine et de d'avril à septembre 2 psychologues à 72 h/ semaine.

** L'assistante sociale en fonction pour 40 h/semaine, se déplace dans chaque Centre.

Analyse détaillée des consultations réalisées par l'assistante sociale du SPOS:

Nombre de RDV par élève :

Les élèves en consultations en suivi social acceptent en moyenne 5 rendez-vous.

Les nombreuses consultations pour demandes de subsides annuelles n'ont pas pu être notés vu le nombre, l'intensité, le moment de l'exode de psychologues, la masse de travail administratif supplémentaire ajouté au travail de l'assistante sociale qui a, un moment donné, repris toutes les charges du SPOS et dans la période de la remise des demandes de subsides annuelles et trimestrielles.

Une huitaine d'élèves ont eu des consultations régulières de l'ordre de deux à trois rendez-vous par mois, durant toute l'année scolaire 2008-2009.

Les consultations sociales, s'adressent à des élèves en grande détresse sociale et se font en principe dans un rythme de deux consultations par semaine dans une période très courte pour évoluer vers une stabilisation et une amélioration de la situation sociale de l'élève. Dans certains cas la prise en charge sociale évolue vers un suivi à long terme assuré par l'assistante sociale ou vers la prise en charge par des psychologues du LTPS ou des services extérieurs.

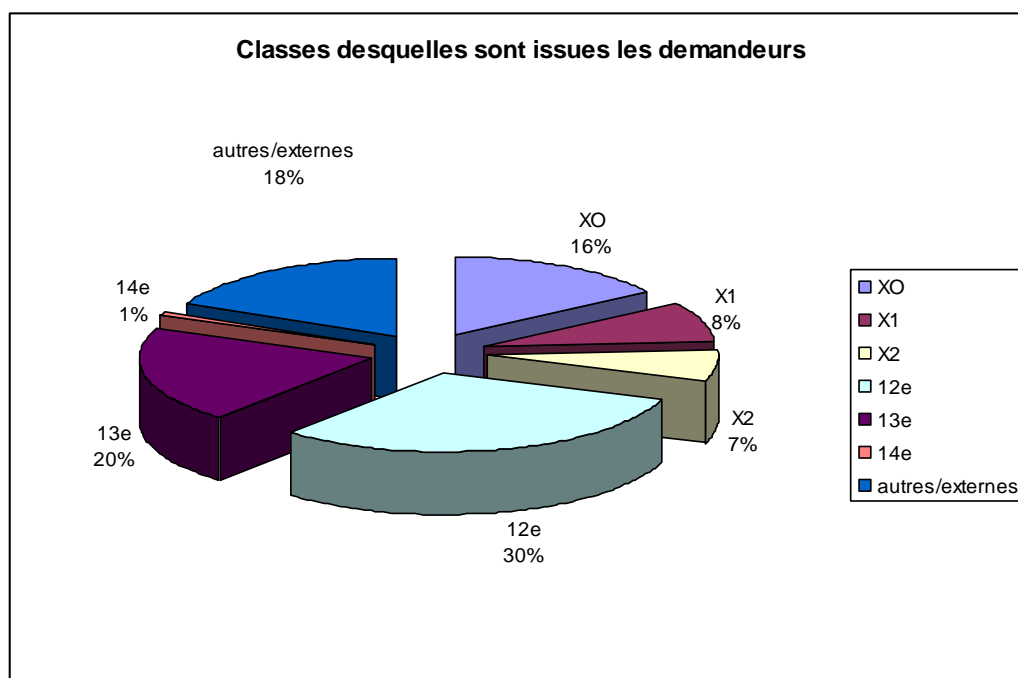
Les principaux **motifs de consultation sont la résolution de conflits familiaux et la nécessité de développer des compétences sociales**. Le **type d'aide apportée** aux personnes consiste à enquêter sur la situation psycho-sociale, en entretien individuel et en entretien avec l'entourage du jeune selon l'approche systémique, et à informer sur les droits à l'aide financière, matérielle, administrative et juridique. Il en découle des démarches administratives et la collaboration avec le réseau psychologique, pédagogique, administratif et sociale du pays.

Ainsi l'assistante sociale s'est vue convoquée au tribunal de la jeunesse, assurer des visites à domicile, se déplacer au Ministère des affaires étrangères et au Ministère du Logement, elle a eu des contacts réguliers avec les services médico-sociaux, les communes.

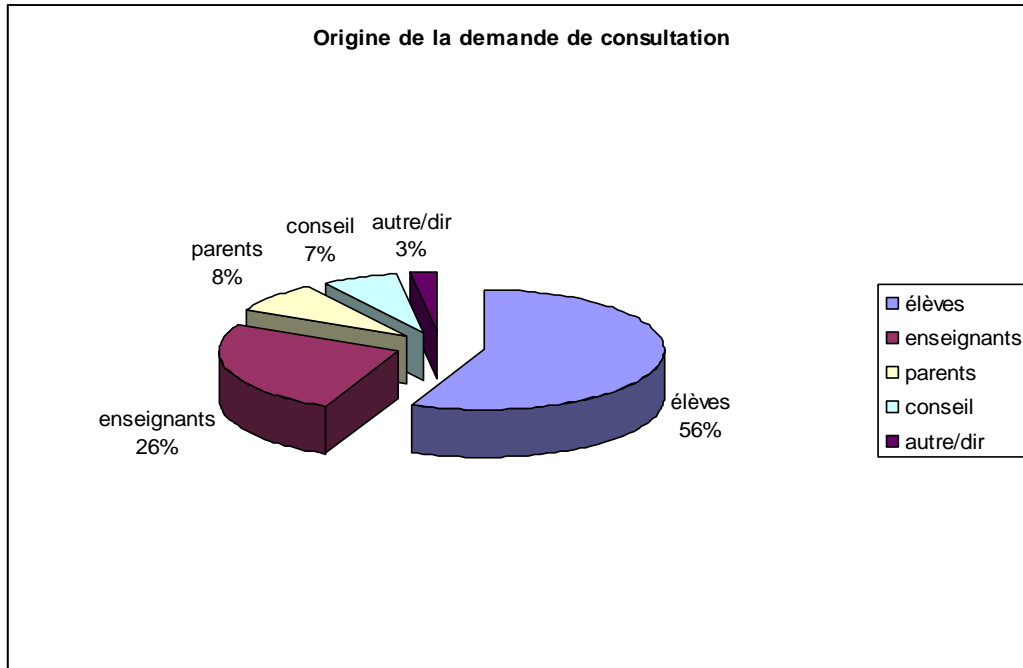
Analyse détaillée des consultations réalisées par les psychologues du SPOS

L'échantillon sur lequel porte l'analyse qui suit est de N=120 élèves vus par les psychologues.

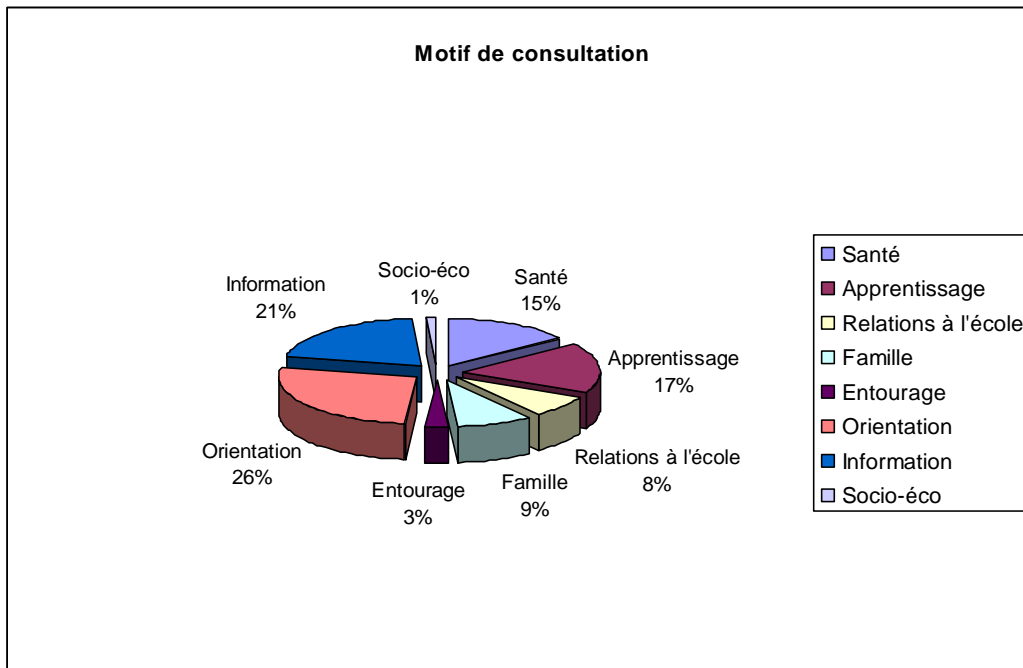
Les classes cibles:



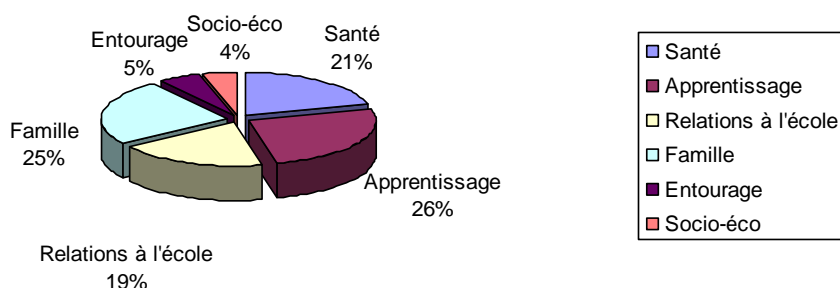
Les demandeurs :



Le type d'aide apportée aux personnes :



Problème traité par les psychologues (information et orientation exclues)



Nombre de RDV par élève

| Type de consultation | Nombre moyen de RDV par élève |
|--|-------------------------------|
| Consultation scolaire | 1.34 ≈ 1.5 |
| Consultation psychologique | 3.10 ≈ 3 |
| Consultation sociales | 1.00 ≈ 1 |
| Toutes consultations psycho-sociales confondues (info et orientation <i>inclus</i>) | 2.10 ≈ 2 |

Pour résumer le travail de *consultation psychologique*; on peut dire que:

- Presque la moitié des consultations (problèmes traités) concernent des difficultés liées à l'école, plus précisément 26% à des problèmes d'apprentissage et 19% à des problèmes relationnels à l'école.
- La durée moyenne des suivis (tout type de consultations confondu) est retombée à celle de 2005 :
 - 2005-2006 : 2 rencontres par élève
 - 2006-2007 : 2,6 rencontres par élève
 - 2007-2008 : 3,3 rencontres par élève
 - 2008-2009 : 2 rencontres par élève
- La grande majorité des personnes de la filière technique vues par les psychologues sont des 12^{ème} (toutes sections confondues).
- La grande majorité des élèves de la filière professionnelle consultent d'avantage en première année de formation (50% de X0, 26% de X1 et 24% de X2).
- L'origine de la demande de consultation reste majoritairement de l'élève (56%).
- 17% des motifs de consultations sont d'ordre familial (information et orientation exclues). Cependant, on constate que lors de la prise en charge le pourcentage augmente à 25%. Cette augmentation pourrait révéler la difficulté qu'a l'élève à dévoiler le réel motif de sa demande en premier abord.

2.1.1. c.) Conclusions et conséquences pour l'année suivante

Au cours de l'année scolaire considérée, l'assistante sociale a reçu en consultation 107 élèves, concernant les psychologues 174 élèves ont été vus (orientation incluse). Cependant, le SPOS n'a pas toujours pu donner suite à toutes les demandes émanant de tiers, les contacts informels et le mode de communication avec les enseignants n'étant pas suffisamment développé.

Autant l'assistante sociale que les psychologues ont travaillé au développement de la coopération avec les enseignants et la direction dans le cadre de la prise en charge des élèves.

L'équipe SPOS veillera encore d'avantage en 2009-2010, à cette coopération.

Par rapport à la collaboration psycho-sociale, le développement d'une méthode prise en charge n'a pas pu être réalisée. En effet, les conditions géographiques, les permanences à respecter, ainsi que le manque et le changement régulier du personnel n'ont pas favorisé la mise au point d'un processus standardisé.

La modification de ces conditions étant difficiles, le SPOS se donne comme priorité de se réunir plusieurs fois afin de réfléchir à un concept global de la collaboration psycho-sociale.

La plupart des élèves demandeurs ont bénéficié d'une aide, l'équipe doute que celle-ci ait toujours été adaptée aux besoins du jeune.

Les demandes d'aide sociales sont nombreuses et nécessitent une prise en charge intense de l'assistante sociale. Le motif de consultation sociale reste généralement pour des questions vitales (élèves sans appui suffisant de la famille, en conflits graves). Sachant de plus qu'une certaine priorisation du travail a dû être faite, l'assistante sociale a très largement prise par l'organisation du service SPOS et par l'orientation.

Il est impératif de continuer d'élaborer la définition des priorités de travail du SPOS, notamment au sein de l'équipe psycho-sociale et par rapport à la direction.

De manière générale :

- L'adaptation des nouveaux membres de l'équipe au fonctionnement institutionnel du LTPS (demande de permanences à respecter) a eu comme conséquence une redirection des priorités de l'équipe psycho-sociale. L'accent a été mis sur la prise en charge individuelle des élèves au détriment de la collaboration de l'équipe dans les projets scolaires. Il est important que le travail communautaire redevienne un point essentiel pour l'année prochaine.
- une documentation plus systématique de ces différents points permettrait à l'équipe SPOS une meilleure traçabilité des démarches et des projets en cours.

2.1.2) Les interventions psychologiques de groupe

2.1.2. a.) Objectif

Répondre aux demandes adressées au SPOS en respectant quelques standards définis suite aux expériences des dernières années. Documenter et évaluer au mieux, en coopération avec les enseignants et la direction, ces nouvelles activités SPOS.

Avec l'expérience et une connaissance du terrain croissantes, l'équipe SPOS accorde une priorité à toutes les actions permettant de développer des dynamiques de groupe favorisant le bien-être de tous les acteurs scolaires. L'axe « communautaire » du travail SPOS est ainsi favorisé.

2.1.2. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Une grande majorité des demandes d'entretiens avec le SPOS dans le cadre du dépistage d'éventuelles difficultés d'apprentissage ont été prises en compte, et le cas échéant, les élèves ont été redirigés vers les professeurs orienteurs offrant cette aide.

Ceci dit, des améliorations concernant les démarches et le processus de prise en charge de ce public cible, que la demande vienne de l'élève même ou lui soit proposée au conseil de classe, restent à développer.

Par rapport aux interventions en classe, elles ont été au nombre de 2. Celles-ci ont été proposées par l'équipe SPOS au début de l'année 2008-2009. Pourtant, ce service n'a plus été proposé par la suite pour des raisons de restriction du personnel SPOS.

| Ateliers (septembre 2008- juillet 2009) | | | | | | |
|---|--------------------------------|---|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | Intitulé | Objectif de l'atelier | Nbre séances prévues | Nbre séances tenues | Classes concernées | Nbre de participants |
| 1 | Atelier "Lerne-Lernen" | Aider les élèves à améliorer leurs méthodes d'apprentissages | selon besoin | Par profs-orienteurs | Tout publique | +10 |
| 2 | Interventions dans les classes | Donner des moyens aux élèves d'agir sur le climat de leur classe. | selon besoin | 2 | SI | |

2.1.2. c.) Conclusions pour l'année prochaine

Des processus appellent à être encore davantage formalisés et documentés, ce qui entre autres faciliterait le travail de suivi et d'évaluation des ces actions. Par ailleurs, tous les aspects relatifs à la communication et concertation avec les enseignants et la direction sont à développer, que ce soit en amont de l'intervention, lors de la détection précoce des besoins, l'observation des faits et de la définition des objectifs psycho-pédagogiques, ou en aval lors du suivi du groupe suite à l'intervention.

2.1.3) Les conseils de classe

2.1.3. a.) Objectif

Le SPOS reprend les objectifs des années précédentes¹

2.1.3. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Les différents représentants du SPOS ont assisté à la grande majorité des conseils de classe. Le degré de participation active du SPOS était variable selon le centre de formation.

L'assistante sociale et Madame Russon du CPOS ont veillé, dans la mesure du possible, à la transmission et au respect des objectifs fixés par les équipes précédentes. Ceci dit, le suivi des élèves reste une question sur laquelle le SPOS doit se pencher, et réfléchir à l'amélioration d'un système de communication entre collaborateurs.

La nouvelle équipe du SPOS a élaboré des ébauches de projets en matière de collaboration SPOS-enseignants au CDC.

La nouvelle version de l'outil (tableaux) utilisé par le SPOS lors des conseils de classe créée l'année passée, ainsi que le texte du vadémécum mis à jour en 2007-2008 ont bien aidé l'équipe SPOS, déstabilisée par des départs de psychologues et l'arrivée de nouveaux psychologues, en permettant de suivre l'évolution des élèves lors des conseils de classe. Il faut dire que la tâche aurait été quasiment impossible sans cet outil. L'outil a encore été amélioré au cours de l'année 2008-2009 par les nouveaux membres du SPOS.

(1)Objectif 2005-2006 « En fin de chaque trimestre et de chaque semestre, le SPOS participe, ensemble avec les enseignants et la direction dans le cadre des conseils de classe, à la définition des mesures adaptées individuellement aux besoins de l'élève ayant des difficultés spécifiques. Il communique au corps enseignant les informations dont il dispose, qui sont utiles au travail pédagogique et qui ne relèvent pas du secret professionnel.

Objectif 2006-2007 : « Le SPOS- se donne une méthodologie adaptée pour communiquer pendant le conseil, les informations pertinentes concernant la situation des élèves connus par le service (tableaux conseil de classe rempli selon les règles définies ensemble; préparation du conseil avec les élèves suivis, concertation préalable systématique avec les professeurs-orienteurs ayant suivis des élèves, ...).

- le SPOS se concerta avec la direction pour formaliser les modalités de coopération SPOS-corps enseignant-direction lors des conseils de classe et les fait connaître à tous les professeurs du lycée. »

Objectif 2007-2008 » le SPOS prend note de l'évolution de tous les élèves dans le contexte scolaire pour faciliter par la suite leur éventuel suivi psycho-social »

2.1.3. c.) Conclusions pour l'année prochaine

Le suivi des élèves demande encore au SPOS de se pencher sur la question et de réfléchir à des améliorations du système de communication entre collaborateurs, à l'espace de parole que le SPOS veut et peut se donner.

Ainsi, l'équipe SPOS a comme objectif pour l'année 2009-2010, de travailler sur ce volet et donc de poursuivre le travail entamé l'année précédente.

2.1.4) Service Social communautaire

2.1.4. a.) Objectif

Donner aux élèves, au-delà du travail individuel, des moyens socio-pédagogiques pour optimiser leur chance de réussite scolaire.

2.1.4. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

- Le SPOS a géré le dossier « Appui » du Ministère de l'éducation nationale, dénommé au LTPS : Schüler hellefen Schüler.
6 élèves ont bénéficié de cette offre.

- Trois élèves ont été mis en contact avec des services offrant des cours de rattrapage en langues.
- Le SPOS a rencontré le comité des élèves lors d'une journée de réflexion organisée par le Service national de la jeunesse. L'assistante sociale, a soutenu le comité des élèves tout au long de l'année pour des questions d'adhésion, de coordination.
- La visite d'un service social (service d'aide aux victimes du Parquet) sur décision d'un conseil de classe en matière de discipline a pu être réalisée.
- Une mesure de médiation (3 séances) a été offerte suite à la décision d'un conseil de classe.
- Par contre, des ateliers (par exemple des ateliers de compétences sociales) de prise en charge plus globale de difficultés rencontrés n'ont pas pu être organisés. Le projet « home » initié lors du stage d'une étudiante en pédagogie sociale, n'a pas pu se développer cette année par manque de ressources humaines. Il en est de même pour le projet « Schülerzeitung ».

2.1.4. c.) Conclusions pour l'année prochaine

La poursuite des projets dépend directement de la stabilité du service SPOS.

Le changement du personnel SPOS a provoqué une perte de temps et d'énergie indispensables au maintien des activités fixées comme prioritaires par le SPOS.

Il est donc pourtant, dans la mesure du possible, important de promouvoir les projets l'année prochaine.

2.2.) Prévention

2.2.a.) L'objectif

Le LTPS et son SPOS définissent de manière générale un concept ou un objectif en matière de prévention. En fonction des priorités retenues sont choisis les sujets à développer. Une des priorités de l'équipe SPOS est de travailler et de développer des projets communautaires et ce avec l'objectif d'éviter de travailler dans l'urgence.

2.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Dans le cadre de la prévention, le SPOS a rencontré deux fois en 2008-2009 les assistants sociaux des services régionaux de médecine scolaire en matière de *détection des troubles alimentaires et autres problèmes de santé (ex. vaccinations)*.

De plus, une réflexion sur la possibilité de lier tous les projets scolaires existants et en herbe visant le bien-être des élèves et du personnel dans la perspective du développement du nouveau projet d'établissement, a réuni le SPOS global, (professeurs orienteurs inclus), des enseignants et la Direction du LTPS pour lancer, finalement, une première phase du projet pilote « Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel ».

La coopération avec un intervenant externe expérimenté en sophrologie et la coopération avec un psychologue du CPOS expérimenté dans l'évaluation de données, sont des moyens que le SPOS s'est donné pour élaborer le projet-pilote « **Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel** » en vue de permettre aux élèves d'atteindre un niveau de bien-être qui leur facilite la réussite scolaire.

Le SPOS, en collaboration avec le CPOS a pu, à la fin de l'année scolaire, élaborer et présenter à la direction du LTPS des propositions de continuation du projet-pilote pour l'année 2009-2010.

| Ateliers (septembre 2008- juillet 2009) | | | | | | |
|--|----------------------------|--|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | Intitulé | Objectif de l'atelier | Nbre séances prévues | Nbre séances tenues | Classes concernées | Nbre de participants |
| 1 | Projet "Bien-être" (CFNID) | Promouvoir chez les élèves l'apprentissage de techniques visant le bien-être personnel | 6 de 2h sur l'année | 6 de 2h sur l'année | XOAS5, 12SI5, 12SI6 | 72 |

Suite au constat d'un taux d'échec supérieur à 70 % en 2008-2009 dans la classe XOAS du CF ETT, sur proposition de la Direction, le SPOS a élaboré un projet de collaboration psycho-pédagogique ayant comme objectif la prise en charge préventive d'élèves nécessitant un soutien voire un suivi psycho-pédagogique.

2.2.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Des exemples de réussite de la coopération du SPOS avec la direction et les enseignants se manifestent entre autres dans le cadre de l'élaboration d'un programme soumis à la commission de projet d'établissement et dans la collaboration dans un projet psycho-pédagogique ayant comme objectif la prise en charge préventive d'élèves nécessitant un soutien voire un suivi psycho-pédagogique.

Certains projets sont de nature plus institutionnelle (construction de partenariats comme par exemple avec les services de la médecine scolaire) et sont en cours d'élaboration et donc à poursuivre.

Le souhait d'élaborer un concept global de prévention en coopération et en concertation avec la direction reste toujours d'actualité (cf. rapports des années précédentes).

Les projets ponctuels ne sont pourtant pas dans la priorité SPOS pour des raisons de ressources humaines et de disponibilités temporelles. C'est ainsi que le SPOS ne s'engage pas non plus dans l'organisation d'actions comme Extra-Tour Sucht.

2.3) l'Orientation

2.3.1.) Les consultations individuelles

2.3.1. a.) Objectif

Tous les élèves ont la possibilité d'évaluer leurs compétences, leurs intérêts et les pré-requis (par exemple notamment à l'aide de tests) afin de prendre une décision réaliste concernant leur cursus scolaire et/ou leur choix professionnel.

Il est essentiel que la documentation soit mise à jour régulièrement dans les différents centres de formation.

2.3.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Consultations

| Menées par | Assistante sociale | Professeurs orienteurs | Psychologues | Nombre total |
|---|--------------------|------------------------|--------------|--------------|
| Type de consultation | | | | |
| Orientation scolaire et professionnelle | | | | |
| Nombre de cas d'élèves vus | 30 | 17 | 54 | 101 |

2.3.1.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

L'évaluation des compétences au sein de la formation n'étant pas réalisée par le SPOS, il est d'autant plus précieux de pouvoir disposer des données scolaires formalisées en termes de compétences, comme cela se fait depuis la mise en œuvre du projet PRACLI. Etant donnée que ces évaluations sont un complément utile en matière d'orientation (et aussi de suivis psychologiques), ces données ont été utilisées en matière d'orientation et le SPOS y aura de plus en plus recours en 2009-2010.

Le SPOS se donnera en 2009-2010 les moyens pour collaborer avec les professeurs (ex. : en utilisant des données scolaires collectées en PRACLI) en matière d'orientation. (En 2009-2010, le PRACLI est partie intégrante du programme scolaire).

En 2008-2009, aucun projet en matière d'orientation pour une population cible (classe de X0 et de 12^{ème} technique par exemple) n'a été développé. Il s'impose encore une fois de réduire les réorientations au niveau des 13èmes techniques.

Un travail de sensibilisation très ciblé pendant la campagne annuelle (dans les lycées préparant aux formations du LTPS) en abordant la question des vocations particulières pour les métiers d'aides ou encore à un travail d'orientation préventif avec nos élèves arrivant en 12^{ème} technique, n'a pourtant pas pu ce faire cette année.

En 2008-2009, le SPOS n'a pas réalisé de projet communautaire en matière d'orientation. Les professeurs orienteurs se sont chargés de la campagne de sensibilisation et ils ont abordé la question des vocations particulières pour les métiers d'aide. Ils ont pointé la question de la double charge pour les bacs techniques (métier et bac luxembourgeois avec des exigences linguistiques à ne pas sous-estimer).

Il s'agit de poursuivre et préciser le travail de documentation entamé!

2.3.2.) Foire de l'étudiant

2.3.2. a.) Objectif

Même objectif que précédemment : les élèves concernés sont informés à temps de la manifestation « **Foire de l'Etudiant** », ils y sont préparés de manière à ce qu'ils puissent en tirer le plus grand bénéfice en matière d'orientation.

2.3.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Les élèves se sont inscrits au secrétariat de leur centre de formation et le SPOS a récolté la liste des élèves intéressés.

De plus, l'équipe SPOS a transmis aux élèves des 14^{ème}, par intermédiaire de leurs régents, toutes les informations dont elle disposait sur la manifestation de la foire des étudiants

(distribution des brochures et d'affiches du CEDIES, courrier invitant les intéressés à prendre rendez-vous au SPOS etc.).

Cette année le SPOS s'est limité à rencontrer les élèves pour des questions individuelles, spécifiques sur rendez-vous après avoir visité la Foire.

2.3.2.c.) Conclusions pour l'année prochaine

En matière de la Foire de l'étudiant, le rôle du SPOS consiste d'abord à assurer que les élèves intéressés bénéficient des documents élaborés par le CEDIES et le CPOS et par la suite, à veiller à l'orientation adaptée de chaque élève. A ce propos, le SPOS intensifie la collaboration avec les partenaires scolaires par l'échange des données et la prise de contact avec les élèves en difficulté du choix avant ou après la manifestation. (Des ateliers de « Comment faire son choix » sont proposés à la manifestation par le CPOS lui-même).

2.3.3.) Campagne de sensibilisation

2.3.3. a.) Objectif

Suite aux difficultés rencontrées lors de l'organisation des visites dans les lycées, en accord avec les professeurs orienteurs, la Direction et le SPOS, l'entièreté de la campagne de sensibilisation a été remise en mains des professeurs orienteurs.

Toutefois, le SPOS a donné, sur rendez-vous des renseignements sur l'inscription au LTPS, (cette tâche fait partie du travail d'orientation), il a collaboré à la mise en contact des lycées avec les professeurs orienteurs, mais le SPOS ne s'est pas déplacé pendant la campagne dans les différents lycées.

2.3.3.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

La campagne a été assurée par les professeurs orienteurs. En effet, les professeurs orienteurs se sont organisés entre eux : méthode d'information lors des présentations (matériel didactique, style de la présentation), calendrier des déplacements et accompagnement par des élèves du LTPS.

| Lycée | Dates | Détails |
|--------------------------------------|--------------|---|
| École Privée Fieldgen | 7.05.2009 | Soirée métiers : présentation de tous les domaines |
| LT des Arts et Métiers | 21.03.2009 | OLIMP Thème « que faire après la 9 ^e ? » |
| Lycée Technique Josy Barthel | 15.05.2009 | Organiser par le SPOS (Michèle Manderscheid) |
| Lycée Joseph Bech | 29.04.2009 | Organiser par le SPOS |
| Lycée Technique Michel Lucius | 21.03.2009 | OLIMP Thème « que faire après la 9 ^e ? » |
| Lycée Technique du Centre | 21.03.2009 | OLIMP Thème « que faire après la 9 ^e ? » |
| Lycée Technique du Centre | 03.12.2008 | Organiser par le SPOS (Nico Astatieff) la visite se faisait au LTPS |
| Uelzecht Lycée | 09.03.2009 | Organiser par le SPOS (Myriam Welter) |
| Lycée Classique de Diekirch | 21.03.2009 | Participation au REELCD |
| Lycée Classique de Diekirch | 25.03.2009 | Séance info pour élèves de la 9 ^e |
| Lycée Classique de Diekirch (Mersch) | 22.04.2009 | Séance info pour élèves de la 9 ^e |

| | | |
|---------------------------------|------------|---|
| Lycée Technique Ettelbrück | 28.01.2009 | Soirée parents 11 ^{ème} PS |
| Ecole Privée St Anne | 09.05.2009 | Porte ouverte pour les élèves de 9 ^e |
| Ecole Privée Marie Consolatrice | 11.06.2009 | |
| Lycée Technique d'Esch | 19.05.2009 | Journée présentation pour toutes les 9 ^e |
| Lycée Technique d'Esch | 24.04.2009 | Séance info : LTE 11ePS |

2.3.3.c.) Conclusions pour l'année prochaine

Cette coopération (SPOS/Profs-orienteurs) a permis une organisation et une réponse adéquate aux demandes des lycées intéressés. Ce mode de fonctionnement est à poursuivre pour l'année prochaine.

2.4.) Information

2.4.1.) Etudes secondaires, études supérieures, adresses de centres d'aide, services publics, flyers de sensibilisation, annonce d'événements

2.4.1. a.) Objectif

Tout comme les années précédentes, il a été mis à disposition des élèves et du personnel des 4 centres de Formation, l'information sur :

- les critères de promotions dans les filières du lycée classique ou technique au Luxembourg et à l'étranger, les CATP
- les *études supérieures* au Luxembourg et à l'étranger
- des services d'aide et de conseil, (MST, planning familial, SNJ, ALJ, CPOS, etc.)
- les formations en langues
- les services de l'ADEM
- les risques de santé (soleil, microbes, produits addictifs etc.)
- des manifestations formatives ou culturelles pour les intéressés

La communication ou le flux d'information (aussi bien la réception du courrier, que la distribution du matériel d'information -papier et électronique- entre les 4 CF a été systématisée et transparente.

2.4.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Concernant les informations sur les études supérieures, le SPOS s'est assuré que celles-ci soient transmises aux élèves.

Des flyers ont été déposés dans les endroits stratégiques des bâtiments et des posters ont été affichés soit dans le SPOS, soit dans l'ensemble des bâtiments. L'information concernant les enseignants a été déposée dans leurs cases respectives et/ou accrochée dans la salle de conférence des enseignants.

Certains flyers ou brochures spécifiques ont été disponibles dans les bureaux SPOS, soit en self-service (dépliants du Planning familial), soit sur demande ou remis si jugé utile.

2.4.1.c.) Conclusion pour l'année prochaine

Il n'y a pas d'indicateurs définis permettant de vérifier l'impact et/ou l'utilité de la transmission d'information via les différentes voies énumérées ci-dessus.

En 2007-2008 le SPOS a élaboré un vadémécum précisant et systématisant le dispatching des informations entre les 4 CF. Malgré cette initiative, il n'y a pas eu une continuité dans ce travail. De ce fait, le vadémécum est à réutiliser et ce de manière systématique et permanente. Il est également à veiller à une mise à jour régulière.

2.4.2.) Recherche de données par rapport à des situations individuelles et spécifiques

2.4.2.a.) Objectif

Poursuivre l'élaboration de documentation d'information spécifique sur les métiers de la santé, en coopération avec les instances concernées (direction LTPS, responsable MENFP, CEDIES, etc.).

- Dans le cadre de demande individuelle d'aide en (ré)orientation, le SPOS met rapidement à disposition de l'élève toutes les informations qu'il/elle demande ou relaye l'élève vers des services ou des personnes compétentes pour le/la renseigner davantage. En ce qui concerne les demandes spécifiques les personnes reçoivent généralement une réponse endéans la semaine.
- Le SPOS s'efforce de mettre à jour continuellement la base de données dont il dispose sous forme électronique et papier (classeurs) et ce pour les quatre centres de formation.

2.4.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Tous les sous-objectifs énumérés ci-dessus sont atteints. Le travail de restructuration réalisé en 2007-2008 a aidé la nouvelle équipe SPOS à atteindre les objectifs. Un travail de mise à jour et de rangement des documents a été poursuivi.

Pour les demandes spécifiques, un délai supplémentaire a été nécessaire étant donné l'ampleur des démarches.

2.4.2.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Malgré une quantité d'informations utiles rassemblées dans la base de données, une structuration claire et transparente est nécessaire. Par ailleurs, il est important de poursuivre l'élaboration de documentation d'information spécifique sur les métiers de la santé, en coopération avec les instances concernées (direction LTPS, professeurs-orienteurs, responsable MENFP, CEDIES, etc.)

2.5.) Coopération externe

2.5.1.a.) Objectif

Le SPOS se donne davantage de moyens pour continuer à tisser un réseau de collaboration externe afin de se donner des ressources supplémentaires dans une optique d'accomplir au mieux ses tâches au sein de l'école.

2.5.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS coopère avec le CPOS dans le cadre des réunions mensuelles, des groupes d'échanges professionnels, dans le cadre administratif et de recherche (collecte de données, CPOS-News etc.), de suivis individuels, de recrutement et d'encadrement du nouveau personnel.

Une collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et l'Université du Luxembourg dans la formation des assistants sociaux (formation et stages).

Les contacts avec d'autres SPOS se multiplient surtout dans le cadre du travail d'orientation (campagne de sensibilisation, suivis individuels) et dans le cadre du service social.

Divers contacts, réunions d'échange, coopérations par rapport à des suivis individuels ont lieu avec l'ADEM, ALJ, CIJ, SNJ, Collabor, Planning Familial, Centre de santé mentale, Oppen Dir, SDIP, Jugend an Drogenhëllef, Psy-Jeunes, PAMO, SCAS, la Wunnengshellef, les centres médico-sociaux, les offices sociaux, services administratifs, les foyers pour Jeunes, divers psychiatres, autres spécialistes et médecins généralistes.

2.5.2.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Le réseau de collaboration continue à s'élargir, néanmoins les démarches de prises de contact ainsi que le processus de collaboration restent à élaborer.

2.6.) Développement de l'école

2.6.a.) Objectif

Collaborer de manière systématique et complémentaire avec tous les partenaires scolaires dès lors qu'il s'agit de projets visant directement ou indirectement le bien-être de l'élève, c'est-à-dire une réussite scolaire dans les meilleures conditions psycho-sociales.

2.6.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a poursuivi, dans le cadre d'une ébauche d'un nouveau projet d'établissement, avec le comité des parents d'élèves, et la direction le projet « supervision » qui vise le développement d'une hygiène psychologique et l'analyse des pratiques professionnelles.

Les intervenants psycho-sociaux coopèrent avec la direction dans le cadre de suivis individuels, de réunions de concertation, de projets de développement d'école (Bilan de compétences, Leitbild, Charta, Projet d'établissement).

Le SPOS s'est engagé dans la création d'un vadémécum « Lerne-Lernen » afin d'assurer le bon fonctionnement de cet outil de travail mis à la disposition des élèves.

Le SPOS a, en collaboration avec la direction, fixé des critères d'obtention des subsides pour élèves méritants CPOS.

La collaboration avec les enseignants se fait à divers niveaux : Conseils de classes (rapports SPOS des trois années précédentes), Conseils de classes en matière de discipline, rencontres direction-enseignants-parents et élèves, « Lerne-Lernen », Projet « Apprentissage de

techniques visant le bien-être personnel », suivis individuels, réunions SPOS, groupes de travail Charta et Projet d'établissement, réunions spécifiques.

Concernant le projet-pilote « Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel », le SPOS a terminé la première phase du projet, et il en a préparé la suite pour 2009-2010.

(Le SPOS a collaboré avec les élèves à divers niveaux : dynamisation du comité d'élèves pour favoriser son intégration scolaire, encourager les délégués de classe pour prendre des initiatives dans la gérance du bon climat de classe)

Le SPOS a collaboré avec la médecine scolaire.

L'équipe SPOS a collaboré à l'accueil des élèves et de leur famille lors de la porte ouverte et il a offert ses services d'orientation et de réorientation aux élèves ayant échoué au bilan de compétences.

Le SPOS est régulièrement en contact avec toute la communauté scolaire lors des réunions plénières et d'équipe et sur base informelle.

2.6.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Le SPOS a collaboré, dans les limites de ses moyens, avec tous les partenaires scolaires et coopéré dans les projets.

L'équipe souhaite pourtant intensifier et systématiser la coopération avec les enseignants et la direction en faveur d'un vrai dialogue et faire un meilleur usage de certaines plateformes d'échange telles que réunions plénières.

2.7.) Développement qualité SPOS (Formation continue, personnel)

2.7.1.) Formation continue

2.7.1.a.) Objectif

Afin d'assurer le développement de la qualité du travail du SPOS, un membre au moins de l'équipe se forme sur ce-même thème et tous les membres suivent, dans le cadre qui est imparti à cet objectif, des formations longues (thérapeutiques) ou courtes (thématiques).

2.7.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

L'assistante sociale a terminé sa formation thérapeutique en approche systémique.

Une psychologue a entamé sa première année de formation en psychothérapies psychanalytiques. De même, une psychologue de la nouvelle équipe a commencé une formation en art-thérapie.

Le SPOS a participé à la troisième journée Nationale de Prévention du suicide et à une journée de formation continue organisée par le CPOS « éduquer pour la vie » de Charles E. Caouette.

D'autres journées de formations, organisés par le CPOS ou le Script, sont régulièrement visitées par un membre du SPOS.

Tous les membres ont participé à au moins une formation thématique courte, choisie de manière à répondre aussi bien aux intérêts du professionnel qu'à ceux du service.

2.7.1.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Autant ces formations ont données une impulsion plus ou moins explicite à la manière d'effectuer le travail SPOS, autant le temps réservé à la communication et le transfert explicite des contenus a été restreint.

La documentation systématique des formations suivies et du matériel reçu est à systématiser.

2.7.2) Le développement des compétences sociales et la gestion non violente des conflits

2.7.2. a.) Objectif

Afin de soutenir les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et selon la logique d'exemplarité, le SPOS, ainsi que les enseignants du groupe SCHILW, proposent de prolonger le cycle de formation « Mediatives Handeln ». Un travail de formalisation et d'évaluation du projet devra être envisagé.

La médiation et la résolution de conflit ainsi que le développement des compétences sociales des élèves sont offert par le SPOS dans le cadre de la prise en charge psychologique et sociale.

Le SPOS offre des groupes de paroles, des interventions de classes et des visites dans un but de développement de compétences sociales.

2.7.2. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a fait trois séances de médiation sur demande d'un conseil de classe en matière de discipline et il a visité un service d'aide aux victimes avec deux élèves également sur demande d'un conseil de classe en matière de discipline.

Lors des consultations et lors de la collaboration avec les partenaires scolaires, le SPOS a travaillé sur le développement des compétences sociales et la gérance non-violente de conflit mais ce travail n'a pas été documenté spécifiquement.

L'objectif de formalisation et d'évaluation du projet « Mediatives Handeln », des groupes de paroles, des interventions de classe n'a pas pu être atteint pour cause de manque de personnel SPOS.

2.7.2. c.) Conclusions pour l'année prochaine

Le travail de formalisation et d'évaluation du projet pourra se faire uniquement sous condition d'une extension de l'équipe SPOS.

Ceci dit, le SPOS continue à se tenir à disposition pour des demandes et questions spécifiques à la matière.

Le travail de développement des compétences et de résolution de conflit devra être documenté systématiquement.

2.7.3.) Développement qualité

2.7.3.a.) Objectif

Afin d'assurer au mieux le travail quotidien qui incombe au SPOS, les offres, les principaux processus de travail ainsi que les responsabilités, en particulier liées aux compétences, sont définis sur base d'un commun accord et décrits pour le début de l'année scolaire 2008-2009.

2.7.3.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Les changements d'équipe au cours de cette année scolaire ont amenés les intervenants à relancer intensivement les discussions sur la description des processus, les actions et les mesures à mener par l'équipe SPOS. Cependant, la description des responsabilités et des tâches au sein du SPOS n'a pas encore pu se concrétiser à l'entière satisfaction de ses membres.

De plus, le départ de la psychologue Mme Russon, engendre une absence de référent pour les nouveaux psychologues. De ce fait, l'équipe a pris l'initiative de rencontrer Madame Russon, dans l'objectif d'échanger des informations concernant la description des processus, des actions et les mesures à mener par l'équipe SPOS. Au rythme d'une fois par mois, les psychologues se retrouvent au CPOS pour une « analyses des pratiques » qui questionne ainsi la place, la fonction et le rôle du psychologue au SPOS du LTPS.

2.7.3.c.) Conclusions et conséquences pour l'année prochaine

- Poursuivre l'actualisation des accords et redéfinir les actions et mesures pour 2009-2010 en conséquence.
- Reprendre la description des processus en tant que projet d'équipe SPOS.
- Le travail sur la description des tâches est à poursuivre aussi bien en interne SPOS (avec représentant des trois corps de métiers) qu'en coopération avec la direction du LTPS et du CPOS.
- Analyse des pratiques à poursuivre.

2.7.4.) Personnel

2.7.4.a.) Objectif

Le SPOS participe activement, en concertation avec la direction du LTPS et celle du CPOS à effectuer les démarches nécessaires au niveau de la gestion des ressources humaines du service, à savoir : demande de postes, sélection de personnel et mise au travail.

2.7.4.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Entre les départs et les nouvelles arrivées, le SPOS a accueilli tout au long de l'année **6** jeunes psychologues, sous contrat d'assistant pédagogique.

Le SPOS a fourni à la direction les renseignements utiles dans le cadre de ses démarches pour obtenir un poste fixe.

L'équipe SPOS du LTPS est actuellement composée d'une assistante sociale et de deux psychologues avec un contrat à durée déterminée.

2.7.4.c.) Conclusions et conséquences pour l'année prochaine

Les capacités humaines du SPOS ont subi des changements de personnel significatifs durant l'année scolaire 2008-2009 en ce qui concerne les psychologues. L'assistante sociale est restée à son poste et elle a repris, au moment de la réintégration des nouveaux psychologues, le rôle de coordinatrice de l'équipe SPOS.

Les capacités humaines du SPOS restent précaires pour le LTPS. Les demandes de postes fixes doivent ainsi être réitérées, de manière la mieux argumentée possible, auprès de différentes instances susceptibles de faire avancer le dossier (service du personnel des écoles du MENFP, CER, Ministre, CPOS, ASPOS, députés).

2.8.) Relations publiques

2.8.a.) Objectif

Tous les nouveaux élèves, parents d'élèves, enseignants et d'autres professionnels du domaine de la santé sont informés sur les services offerts par le SPOS.

2.8.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

- Les services offerts par le SPOS sont succinctement présentés dans le carnet d'information global distribué à tous en début d'année scolaire et sur le site internet du LTPS
- Les membres du SPOS des différents centres de formation, se sont présentés dans toutes les classes des débutants des bâtiments respectifs.
- Des dépliants SPOS nationaux, élaborés par le CPOS, sur lesquels est reprise l'adresse email du SPOS LTPS, ont été mis à disposition de la communauté scolaire dans les présentoirs des 4 bâtiments.
- Un représentant du SPOS a présenté le travail du service au cours de la soirée des parents d'élèves dans les quatre centres de formation.
- Le SPOS était représenté par l'assistante sociale, une psychologue et des professeurs orienteurs lors de la journée porte ouverte du LTPS.
- Via la campagne de sensibilisation, les professeurs orienteurs se sont rendus dans 16 lycées du pays.
- Dans le cadre de la nouvelle organisation des cours pour les assistants sociaux de 4^{me} année proposés par le MEN, un cours sur les structures scolaires et le travail social au sein des écoles à été donné par l'assistante sociale.
- Le SPOS n'a pas offert d'atelier lors du HVD, mais il a marqué sa présence toute au long de la journée.
- L'outil majeur des relations publiques, c.-à-d. un espace SPOS sur le site internet du lycée, est mis online.

2.8.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

La promotion des relations publiques a été suffisamment développée, vue la forte demande adressée au SPOS sur les quatre centres de formation. Le SPOS continuera dans cette voie (informations claires et précis dans les carnets, distribution des dépliants du CPOS, présentations dans les nouvelles classes, dans les réunions de parents et participation à la porte ouverte au HVD et d'autres manifestations internes, contacts informels et formels avec les différents comités).

2.9.) Administration

2.9.1.) Subsidés

2.9.1.a.) Objectif

Toutes les demandes de subsidés adressées par les élèves aux SPOS ont été traitées.

2.9.1. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Ont été traitées 148 demandes, dont 93 ont aboutis à l'attribution d'un subside annuel, 16 à l'attribution d'un subside trimestriels et **39** à une lettre de réponse négative.

Aux conseils de classe 42 élèves ont été désignés élève méritant pour le CPOS.

En ce qui concerne les services liés à l'octroi de subsidés annuels et trimestriels, **2** élèves ont profité de bons d'achat et 40 élèves, strictement nécessaires, ont profité des repas gratuits.

2.9.1. c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Les délais de remise de dossiers imposés par le CPOS ont pu être tenus et ce malgré que le temps imparti au traitement de tous les dossiers soit restreint. En effet, le CPOS ne peut pas prendre en considération le personnel réduit travaillant au SPOS du LTPS.

Le choix des élèves méritants par les conseils de classes a été facilité par un travail préalable déterminant les critères d'octroi de subsidés méritants CPOS au LTPS.

Les critères d'octroi des subsidés méritants du CPOS doivent être différenciés d'avantage au LTPS par rapport aux critères de mérite récompensé par le LTPS.

3.) Conclusions générales

3.1.) Résumé et pistes de travail pour 2009-2010

3.1.1. Aide et conseil aux élèves

3.1.1. a) Consultations

Sous toute réserve on peut dire que l'objectif est atteint au niveau quantitatif (« tout demandeur s'est vu offrir une consultation... »). Il est à noter que les moments d'instabilités du SPOS ont probablement modifié voire annulé des demandes.

Des développements sont toujours requis au niveau qualitatif (« ...adaptée à ses besoins »).

Pour se faire, il est prévu de faire avancer :

- la standardisation du processus et donc aussi des méthodes de consultation e.a. les décrivant (ex. systématiser la participation d'un éventuel tiers demandeur au cours du premier entretien) ;
- l'organisation du travail en fonction des données structurelles et des ressources humaines ;
- échanges sur la collaboration entre membres de l'équipe ;
- la documentation du travail social ;
- l'organisation de mesures spécifiques d'aide aux élèves, plus globales, préventives et d'avantage en coopération avec les enseignants, comme par exemple la prise de contact avec les régents avant les conseils de classe pour les élèves en difficultés, le projet –pilote sur le bien-être personnel,...

3.1.1. b) Interventions de groupes et conseils de classe

Les objectifs fixés sont quantitativement atteints et qualitativement en cours d'amélioration (cf. 3.1.1. a)). Chaque fois, la méthode envisagée pour progresser est de développer la coopération avec le corps enseignant et la direction.

3.1.1. c) Service social

Les objectifs sont quantitativement atteints pour les demandeurs connus, mais les mesures sont à développer pour améliorer la collaboration avec les partenaires scolaires et atteindre le plus tôt possible les élèves en difficulté.

3.1.2. Prévention

La prévention se fait au niveau de l'information, et des projets-pilotes en ébauche mais il reste à élaborer un concept global en coopération avec direction et enseignants concernés.

3.1.3. Orientation

L'Objectif quantitatif est atteint ; au niveau qualitatif il importe d'instituer une coopération avec les enseignants en matière de développement et évaluation de compétences (PRACLI) et d'élaborer des actions d'information, de sensibilisation et de soutien pour les 12èmes techniques.

3.1.3. a) Campagne de sensibilisation

La coopération (SPOS/Profs-orienteurs) a permis une organisation et une réponse adéquate aux demandes des lycées intéressés. Ce mode de fonctionnement est à poursuivre pour l'année prochaine.

3.1.4. Information

Des indicateurs définis permettant de vérifier l'impact et/ou l'utilité de la transmission d'information restent à définir.

Le vadémécum élaboré par le SPOS en 2007-2008 précisant et systématisant le dispatching des informations entre les 4 CF est à utiliser et ce de manière systématique et permanente pour assurer une continuité dans ce travail.

Il est également à veiller à une mise à jour régulière.

Par ailleurs, il est important de poursuivre l'élaboration de documentation d'information spécifique sur les métiers de la santé, en coopération avec les instances concernées (direction LTPS, professeurs-orienteurs, responsable MENFP, CEDIES, etc.).

3.1.5. Coopérations externes

Le réseau de collaboration en externe continue à s'élargir, néanmoins les démarches de prises de contact ainsi que le processus de collaboration restent à élaborer.

3.1.6. Développement d'école (coopération interne)

Le SPOS a collaboré, dans les limites de ses moyens, avec tous les partenaires scolaires et coopéré dans les projets.

L'équipe souhaite pourtant intensifier et systématiser la coopération avec les enseignants et la direction en faveur d'un vrai dialogue et faire un meilleur usage de certaines plateformes d'échange telles que réunions plénières.

3.1.7. Développement qualité SPOS

Dans le but de maintenir une qualité élevée de son travail le SPOS, se réserve du temps à la formation, à la communication, au transfert explicite et la documentation systématique des contenus.

Dans ce contexte il est primordial de poursuivre les mesures pour garantir une structure et stabilité durable du service.

3.1.8. Relations publiques

La promotion des relations publiques a été suffisamment développée, vue la forte demande adressée au SPOS sur les quatre centres de formation. Le SPOS continuera dans cette voie (informations claires et précis dans les carnets, distribution des dépliants du CPOS, présentations dans les nouvelles classes, dans les réunions de parents et participation à la porte ouverte au HVD et d'autres manifestations internes, contacts informels et formels avec les différents comités).

Dans le cadre de la nouvelle organisation des cours pour les assistants sociaux de 4^e année proposés par le MEN, un cours sur les structures scolaires et le travail social au sein des écoles à été donné par l'assistante sociale

3.1.9. Administration

Les délais de remise de dossiers imposés par le CPOS ou toute autre partie tiers doit être tenus et ce malgré que le temps imparti au traitement de tous les dossiers soit restreint. En effet, le CPOS ne peut pas prendre en considération le personnel réduit travaillant au SPOS du LTPS.

La gestion des dossiers doit être systématisée.

Les critères d'octroi des subsides méritants du CPOS doivent être différenciés d'avantage au LTPS par rapport aux critères de mérite récompensé par le LTPS.

3.2.) Conclusion

Les objectifs fixés n'ont pas pu être totalement atteints. Ceci, peut-être principalement expliqué par un grand changement du personnel du SPOS en début d'année scolaire, provoquant ainsi une instabilité de la structure du SPOS.

L'organisation du travail, les méthodes envisagées pour améliorer la qualité du travail, passe par une coopération intensifiée avec tous les intervenants internes et externes.

La standardisation des méthodes et des processus de travail, ainsi qu'une documentation complète et systématique, doit être une priorité pour l'année 2009-2010. Ceci, fait référence aux méthodes de consultations, aux différents échanges entre collaborateurs, et aux mesures spécifiques d'aide aux élèves.

Les tâches prioritaires dans le travail du SPOS commencent toujours par des concertations régulières avec les directions.